



DEROGATION SCOLAIRE 20...../20.....
Demande d'inscription dans une école publique de Villars
autre que celle du périmètre de résidence

Maternelle

Elémentaire

*La demande de dérogation doit être faite pour toute entrée en Petite Section maternelle.
Elle doit être renouvelée pour le passage en CP.*

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

RESPONSABLES LEGAUX

Responsable 1 :

Responsable 2 :

Adresse du domicile de l'enfant :

.....

Téléphone responsable 1 : __ / __ / __ / __ / __

Téléphone responsable 2 : __ / __ / __ / __ / __

Courriel de contact :

ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

ECOLE

Ecole de secteur :

Ecole sollicitée * : (remplir les deux choix obligatoirement)

Choix n° 1 :

Choix n° 2 :

**l'affectation dans l'école sollicitée par la famille dépendra de l'analyse des effectifs élèves à l'échelle de la commune.*

MOTIFS

- Suivi de fratrie (PJ : copie certificat d'admission école fréquentée par frère/sœur)
- Suivi de scolarité : scolarité de l'enfant commencée dans l'ancienne commune de résidence
- Assistante maternelle : (PJ : copie d'agrément + attestation sur l'honneur + justificatif de domicile – justificatif de date de début de contrat avec l'assistante maternelle)
- Autre motif : vous pouvez joindre un courrier explicatif avec tous les justificatifs

RGPD – PROTECTION DES DONNEES

« En vertu de la Loi Informatique et Libertés de 1978 et du Règlement Général sur la Protection des Données, nous vous informons que les données personnelles concernant l'inscription scolaire/periscolaire sont récoltées et conservées par la Mairie de Villars. Ces données personnelles ne sont obtenues que par les documents et formulaires que vous nous communiquez lors de l'inscription, et par d'éventuelles institutions publiques (CAF, MSA ...). Tout individu dispose, entre autres, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, et de portabilité concernant les données personnelles transmises durant la scolarité. Les données demandées sont toutes strictement nécessaires à la conduite des prestations et ne sont utilisées qu'à cette fin de gestion. Elles ne sont transmises à aucun tiers externe, sauf en cas de signalement obligatoire ou de mise en danger de la vie de l'enfant. Ces données sont archivées une fois le départ de l'élève au collège effectif, et supprimées 10 ans après le dernier contact.

Nous vous rappelons également que vous et les individus concernés disposez d'un droit de saisie de l'autorité de contrôle compétente en la matière sur le territoire, soit la CNIL en France, si vous estimez avoir subi une violation de vos droits et libertés concernant vos données personnelles durant ce processus. »



FAUSSE DECLARATION

Pour rappel, une fausse déclaration peut être sanctionnée pénalement.

Article 441-7 du code pénal

Modifié par [Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 \(V\) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002](#)

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

Responsable 1 :	Responsable 2 :
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements et documents fournis. Date :	J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements et documents fournis. Date :
Signature :	Signature :

ATTENTION

Toutes les demandes sont étudiées en commission et tiennent compte des effectifs nécessaires pour maintenir les structures actuellement en place ou éviter le sureffectif dans chaque établissement de la commune de Villars.

LE DOSSIER NE SERA INSTRUIT QUE SI TOUTES LES RUBRIQUES SONT COMPLETEES ET LES JUSTIFICATIFS FOURNIS

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Avis direction école de secteur	Avis direction école sollicitée	Décision de la Mairie de Villars
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Date : Nom/prénom :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Date : Nom/prénom :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Date : Nom/prénom : Jordan Da Silva
Fonction : Signature :	Fonction : Signature :	Fonction : Maire Signature :